

CAMP DE JOUR 2025

POLITIQUES ADMINISTRATIVES ET RÈGLEMENTS

RÉSERVATION ET DE PAIEMENT

1. Confirmation de l'inscription :
 - L'inscription au montant de 185 \$ pour la semaine (*148 \$ à la semaine 1*) est confirmée uniquement après :
 - a) Réception du présent document signé, confirmant l'acceptation de nos politiques administratives;
 - b) Réception de notre courriel confirmant l'inscription de votre enfant.
2. Conditions d'annulation :
 - Les frais de camp ne sont ni remboursables, ni transférables après le 1^{er} juin. Avant cette date, des frais de 35 \$ seront retenus par semaine de réservation annulée.
3. Mode de paiement :
 - Le paiement des frais du camp s'effectue en ligne avec une carte de crédit au moment de l'inscription.
 - Si vous inscrivez votre enfant pour une période de trois semaines ou plus cet été, nous offrons la possibilité de diviser votre paiement total en plusieurs versements, adaptés à vos besoins. Toutefois, votre facture doit être acquittée au plus tard le 1^{er} juin 2025.

MODALITÉS

4. Critères d'âge :
 - Le camp de jour est offert aux jeunes qui seront âgés de 5 à 12 ans au 30 septembre de l'année 2025.
5. Sécurité des participants :
 - La fiche santé de l'enfant doit être remplie au moins trois (3) semaines avant le début du camp pour spécifier les allergies alimentaires ou des conditions plus particulières reliées à la santé de votre enfant.
 - Par souci de sécurité, nous nous réservons le droit d'annuler une inscription et d'effectuer un remboursement complet pour un enfant nécessitant des soins spéciaux si, après analyse et juste considération, nous jugeons que nous ne sommes pas en mesure d'offrir les services nécessaires.

SERVICE DE GARDE

6. Le service de garde est disponible de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30.
 - Des frais de retard de 5 \$ par enfant seront facturés pour chaque tranche de 5 minutes excédant ces horaires.
7. Pour assurer la sécurité de chaque enfant, l'adulte responsable doit obligatoirement signaler l'arrivée et le départ de l'enfant à l'un des animateurs présents sur le site.

CODE VESTIMENTAIRE

8. Afin que votre enfant puisse profiter pleinement des activités, veuillez respecter le code vestimentaire suivant :
 - Un haut couvrant entièrement le torse, le dos et le ventre ;
 - Un bas couvrant l'entrejambe et les fesses ;
 - Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés en tout temps ;
 - Des chaussures de sports ou des sandales de sport fermées.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

9. Nous encourageons les enfants à explorer la nature en jouant dans les bois, en creusant dans le sable et en sautant dans les flaques de boue. Attendez-vous donc à ce que leurs vêtements se salissent. Il serait préférable de bien identifier tous les vêtements et les objets de votre enfant :
- ✓ Gourde d'eau
 - ✓ Crème solaire (de préférence en vaporisateur)
 - ✓ Chapeau ou casquette
 - ✓ Maillot de bain
 - ✓ Serviette de plage
 - ✓ Chaussures d'eau (fortement recommandées pour la plage)
 - ✓ Vêtements de rechange
 - ✓ Imperméable/manteau en cas de pluie
10. Objets perdus ou oubliés : ils sont conservés pendant trente (30) jours. Après ce délai, Plein Air Ville-Joie en disposera à sa convenance. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'objet de venir le récupérer. Aucun envoi postal ne sera fait.

CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

11. Il est important de ne pas briser et/ou endommager les bâtiments, les équipements, la flore et la faune. Il est du devoir de tous les visiteurs de respecter la propriété Plein Air Ville-Joie ainsi que des autres clientèles présentes sur le site.
12. Gestion des déchets :
- Il faut immédiatement jeter les déchets à la poubelle et mettre à la récupération tout ce qui se recycle afin de laisser les lieux dans un état naturel.

RÈGLES DE VIE

15. Respecter les règlements concernant les activités sur le site et suivre toutes les consignes de sécurité.
16. Ne pas amener d'animaux, ils sont strictement interdits sur le site.

POLITIQUE SUR LA DISCIPLINE

13. Tolérance zéro :
- Nous n'accordons aucune tolérance en cas d'intimidation et de violence. Les gestes posés peuvent engendrer des sanctions allant d'avertissements jusqu'à l'expulsion du camp avant la fin de la semaine, selon la gravité ou la récurrence du geste.
14. Responsabilité des participants :
- a) Les journées manquées en raison de suspension ne sont pas remboursables.
 - b) En cas de bris de matériel à la suite d'une mauvaise utilisation, le parent se verra facturer les frais de réparation/remplacement.
 - c) En cas de non-respect des politiques, règlements et modalités énoncés de la part du parent et/ou des enfants inscrits, Plein Air Ville-Joie se réserve le droit de mettre fin au présent contrat et de ne plus accepter l'enfant en camp, et ce, sans préavis et sans remboursement.
15. Engagement des participants:
- a) Les participants du camp s'engagent à suivre les règlements du site et les politiques administratives énoncées dans ce document.
 - b) Plein Air Ville-Joie compte sur le civisme de chacun afin de veiller aux bonnes relations entre les participants du camp et les autres personnes présente sur le site de Ville-Joie.
16. Responsabilité de la gestion :

- Plein Air Ville-Joie se dégage de toute responsabilité en cas de vandalisme, vol, bris ou détériorations des biens et effets personnels.

La présente atteste que j'ai lu, compris et accepté les modalités et règlements du camp de jour sur le site de Plein Air Ville-Joie.